



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

# CREDIT AGRICOLE MENSUEL AVRIL 2021



- ➔ **TITRE DE CRÉANCE** de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie<sup>(1)</sup> et à l'échéance.
- ➔ **TITRE DE CRÉANCE RISQUÉ** alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.
- ➔ **PÉRIODE DE COMMERCIALISATION** : du 25 mars 2021 au 30 avril 2021 (inclus). Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Credit Agricole Mensuel Avril 2021 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30 avril 2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
- ➔ **DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE** : 6 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé)<sup>(2)</sup>. En cas de revente du titre de créance avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable à priori.
- ➔ **TITRE DE CRÉANCE ÉMIS PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL<sup>(3)</sup> ("L'ÉMETTEUR")**. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de Goldman Sachs International.
- ➔ **CADRE D'INVESTISSEMENT** : comptes-titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation. Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. **Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**
- ➔ **CODE ISIN** : FR0014002HY5

<sup>(1)</sup> L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le titre de créance est revendu avant la date d'échéance ou de remboursement automatique anticipé effective. L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur. Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure.

<sup>(2)</sup> Le remboursement automatique anticipé ne pourra pas se faire, en tout état de cause, avant le 09 mai 2022.

<sup>(3)</sup> Goldman Sachs International : Moody's : A1 / Standard & Poor's : A+ / Fitch : A+. Notations en vigueur au moment de la rédaction de la présente brochure le 12 mars 2021. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.

## LES OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale des titres de créance « Credit Agricole Mensuel Avril 2021 » soit 1 000 EUR. Le montant remboursé est brut hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement. Les Taux de Rendement Annuel (« TRA ») sont nets de frais de gestion pour les contrats d'assurance vie/capitalisation ou net de droits de garde en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1,00% annuel), mais sans prise en compte des autres frais, de la fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement. Ils sont calculés pour un investissement entre la dernière date de constatation initiale<sup>(1)</sup> (soit le 30/04/2021) et la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> selon les cas. En cas d'achat après le 30/04/2021 et/ou de vente du titre de créance avant la date d'échéance<sup>(1)</sup> ou la date de remboursement automatique anticipé effective<sup>(1)</sup> (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance vie ou de capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance vie), les Taux de Rendement Annuel effectifs peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. **De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du titre de créance profitent aux seuls investisseurs qui conservent l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

**Pour un investissement dans « Credit Agricole Mensuel Avril 2021 », vous êtes exposé pour une durée de 12 à 72 mois à l'évolution du marché actions français, la performance positive ou négative de ce placement dépendant de l'évolution de l'action Crédit Agricole SA (dividendes non réinvestis ; code Bloomberg : ACA FP Equity ; Place de Référence : Euronext Paris SA ; [www.credit-agricole.com](http://www.credit-agricole.com))...**

**... avec un risque de perte en capital à l'échéance<sup>(1)</sup> à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Crédit Agricole SA** si celle-ci clôture, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence.

**... avec un mécanisme de remboursement activable automatiquement à toutes les dates de constatation mensuelle dès la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 71** si, à une date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence.

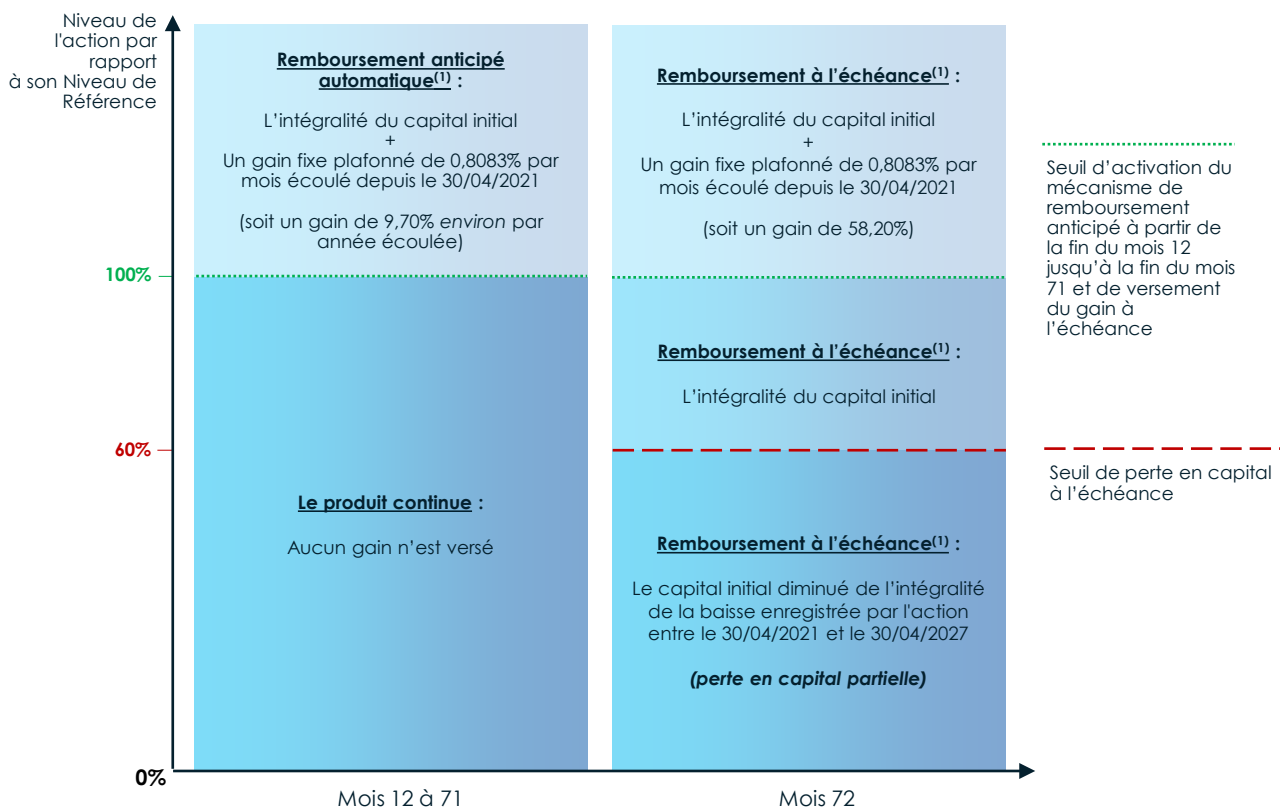
**... avec un objectif de gain fixe plafonné à 0,8083% par mois écoulé depuis le 30/04/2021<sup>(1)</sup> (soit 9,70% environ par année écoulée)** si, à une date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence.

**La perte en capital peut être totale si l'action Crédit Agricole SA a une valeur nulle à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.**

**Le gain est plafonné :** afin de bénéficier d'un remboursement du capital à l'échéance<sup>(1)</sup> si l'action Crédit Agricole SA n'enregistre pas de baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau de Référence, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse des marchés actions.

Les titres de créance « Credit Agricole Mensuel Avril 2021 » peuvent être proposés comme un actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du support « Credit Agricole Mensuel Avril 2021 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'Assureur d'une part et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'Assureur.**

## SCHÉMA DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT



<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA net hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et hors mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 30/04/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Crédit Agricole SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## AVANTAGES, INCONVÉNIENTS ET PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

### AVANTAGES :

- De la fin du mois 12 jusqu'à la fin du mois 71, si à l'une des dates de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, **un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé** et l'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain fixe plafonné de 0,8083% par mois calendaire écoulé depuis le 30/04/2021<sup>(1)</sup> (soit 9,70% environ par année écoulée et un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,36%<sup>(2)</sup>).
- À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé au préalable, et si l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit alors l'intégralité de son capital initial, majorée d'un gain fixe plafonné de 0,8083% par mois écoulé depuis le 30/04/2021<sup>(1)</sup> (soit un gain total de 58,20% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,84%<sup>(2)</sup>).
- Sinon, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé au préalable et si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur récupère l'intégralité de son capital initialement investi. Le capital est donc exposé à un risque de perte à l'échéance<sup>(1)</sup> que si l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.

### INCONVÉNIENTS :

- « Crédit Agricole Mensuel Avril 2021 » présente un **risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance<sup>(1)</sup>** (si, à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA enregistre une baisse supérieure à 40% de son Niveau de Référence). La valeur du remboursement peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente des titres de créance avant la date de remboursement final<sup>(1)</sup>, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final<sup>(1)</sup>.
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de **12 à 72 mois**.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'action Crédit Agricole SA, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,8083% par mois calendaire écoulé depuis le 30/04/2021<sup>(1)</sup> (soit un Taux de Rendement Annuel net maximum de 8,36%<sup>(2)</sup>)**.
- Le rendement de « Crédit Agricole Mensuel Avril 2021 » est très sensible à une faible variation du niveau de l'action Crédit Agricole SA autour du seuil de 100% de son Niveau de Référence en cours de vie et du seuil de 60% de son Niveau de Référence à la date de constatation finale<sup>(1)</sup>.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'action. L'action est calculé dividendes non réinvestis.
- L'investisseur ne bénéficie pas de la diversification du risque offerte par des sous-jacents tels que les indices de marchés actions.

### PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus de Base. Les risques présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs :

**Risque de crédit :** Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché :** Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité :** Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital :** Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre l'intégralité de leur investissement.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents :** Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur :** Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres, TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 30/04/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuel<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Crédit Agricole SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

### NIVEAU DE RÉFÉRENCE

Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique hebdomadaire des niveaux de clôture de l'action Crédit Agricole SA du **12 mars 2021 au 30 avril 2021**

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE

À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup> à partir de la fin du mois 12 et jusqu'à la fin du mois 71, on observe le niveau de clôture de l'action Crédit Agricole SA :

**Si, à l'une de ces dates, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante<sup>(1)</sup> :**

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain plafonné fixe de 0,8083% par mois calendaire écoulé depuis le 30/04/2021  
(Soit un Taux de Rendement Annuel net compris entre 6,86% et 8,36%<sup>(2)</sup>)

### MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale, le 30 avril 2027, en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, on compare le niveau de clôture de l'action Crédit Agricole SA à son Niveau de Référence :

**Cas favorable** : Si l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 07 mai 2027 :

L'intégralité du capital initial  
+  
Un gain plafonné fixe de 0,8083% par mois calendaire écoulé depuis le 30/04/2021  
(soit un gain de 58,20% et un Taux de Rendement Annuel net de 6,84%<sup>(2)</sup>)

**Cas médian** : Si l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 100% mais supérieur ou égal à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 07 mai 2027 :

L'intégralité du capital initial  
(soit un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(2)</sup>)

**Cas défavorable** : Si l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence, l'investisseur reçoit, le 07 mai 2027 :

Le capital initial diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action entre le 30 avril 2021 et le 30 avril 2027  
(Soit un Taux de Rendement Annuel net inférieur ou égal à -9,05%<sup>(2)</sup>)

**L'investisseur subit alors une perte en capital partielle, voire totale**

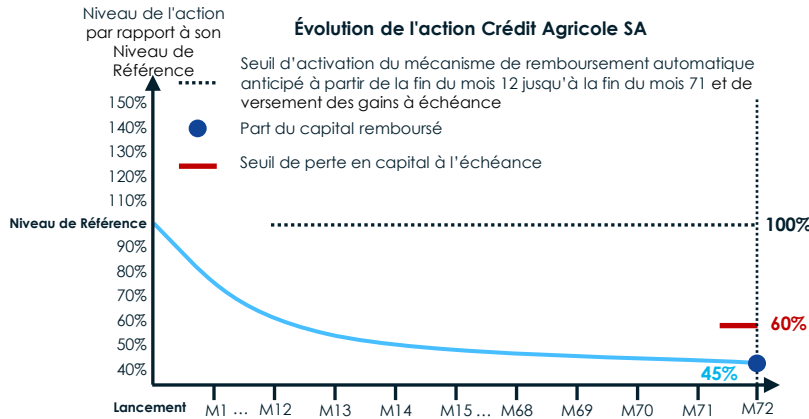
<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres, TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 30/04/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuelle<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Crédit Agricole SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ILLUSTRATION DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**SCÉNARIO DÉFAVORABLE :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 60% de son Niveau de Référence



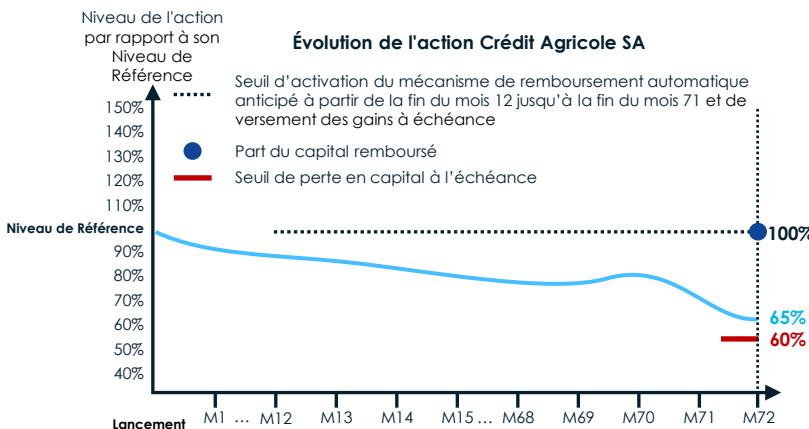
À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, du 02 mai 2022 (inclus) au 30 avril 2027 (exclu), l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau inférieur à 100% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau inférieur à 60% de son Niveau de Référence (45% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors le capital initialement investi diminué de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'action Crédit Agricole SA, soit 45% de son capital initial dans cet exemple.

Le Taux de Rendement Annuel net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'action Crédit Agricole SA<sup>(2)</sup>, soit -13,29%<sup>(3)</sup>.

**Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital qui peut être totale dans le cas le plus défavorable.**

**SCÉNARIO MÉDIAN :** À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 100% de son Niveau de Référence

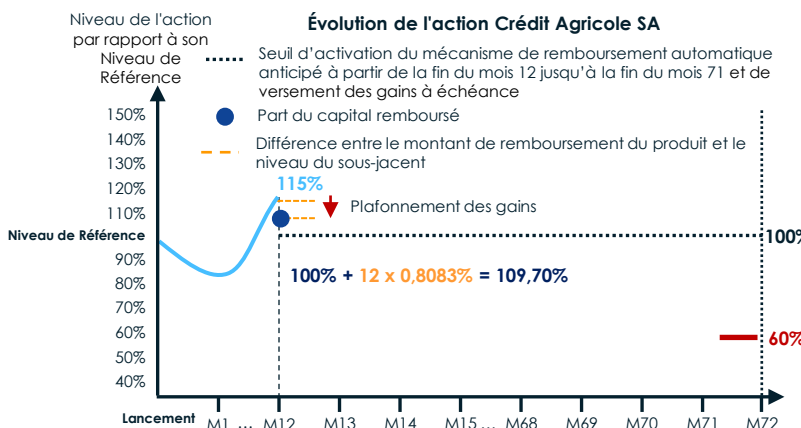


À chaque date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, du 02 mai 2022 (inclus) au 30 avril 2027 (exclu), l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau inférieur à 100% de son Niveau de Référence. Le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'est donc pas activé et le produit continue.

À la date de constatation finale<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau strictement inférieur à 100% du Niveau de Référence mais supérieur ou égal à 60% de ce dernier (65% dans cet exemple). L'investisseur récupère alors l'intégralité de son capital initialement investi.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de -1,00%<sup>(3)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de -7,83%<sup>(3)</sup> pour un investissement direct dans l'action Crédit Agricole SA<sup>(2)</sup>, du fait du **mécanisme de remboursement à l'échéance du produit « Crédit Agricole Mensuel Avril 2021 »**.

**SCÉNARIO FAVORABLE AVEC MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS :** Dès la première date de constatation du mécanisme de remboursement anticipé automatique<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur ou égal à 100% de son Niveau de Référence



Dès la fin du mois 12, à la date de constatation mensuelle<sup>(1)</sup>, l'action Crédit Agricole SA clôture à un niveau supérieur à 100% de son Niveau de Référence (115% dans cet exemple). Le produit est automatiquement remboursé par anticipation. Il verse alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain fixe plafonné de 0,8083% par mois écoulé depuis le 30/04/2021, soit un gain de 9,70% environ dans notre exemple.

Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel net de 8,36%<sup>(3)</sup>, contre un Taux de Rendement Annuel net de 13,47%<sup>(3)</sup> pour un investissement direct dans l'action Crédit Agricole SA<sup>(2)</sup>, du fait du **mécanisme de plafonnement des gains à 0,8083% par mois écoulé depuis le 30/04/2021**.

LE RENDEMENT DU PRODUIT « CREDIT AGRICOLE MENSUEL AVRIL 2021 » EST TRÈS SENSIBLE À UNE FAIBLE VARIATION DU NIVEAU DE L'ACTION AUTOUR DES SEUILS DE 100% ET 60% DE SON NIVEAU DE RÉFÉRENCE À LA DATE DE CONSTATATION FINALE<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

<sup>(2)</sup> Hors frais, dividendes réinvestis dans l'action.

<sup>(3)</sup> En prenant comme hypothèse 1,00% de frais de gestion du contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou de droits de garde en compte-titres. TRA nets hors autres frais, fiscalité et prélèvements sociaux applicables au cadre d'investissement, et hors défaut de paiement et/ou faillite et/ou mise en résolution de l'Émetteur. Les TRA sont calculés à partir de la dernière date de constatation initiale (soit le 30/04/2021) jusqu'à la date de remboursement anticipé automatique éventuelle<sup>(1)</sup> ou d'échéance<sup>(1)</sup> selon les scénarios. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'action Crédit Agricole SA, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit notamment) et pourra donc entraîner un risque de perte en capital.

## ZOOM SUR L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE SA

**Crédit Agricole S.A.** figure parmi les 1ers groupes bancaires européens et est le 1er financeur de l'économie française. Le Produit Net Bancaire par activité se répartit comme suit :

- Banque de financement, d'investissement et de marché (30,4%) : activités de financements classiques et spécialisés (financements d'acquisitions, de projets, d'actifs aéronautiques et maritimes, etc.), d'opérations sur actions, de conseil en fusions-acquisitions, de capital-investissement, etc. ;
- Banque de détail (29,8%) : activités en France (Crédit Lyonnais) et à l'international. Par ailleurs, le groupe est présent en France via les 39 Caisses Régionales de Crédit Agricole (1er réseau bancaire français) ;
- Gestion d'actifs, assurance et banque privée (27,6%) : 2 219 MdsEUR d'actifs gérés à fin 2020 ;
- Prestations de services financiers spécialisés (12,2%) : crédit à la consommation (90,9 MdsEUR d'encours à fin 2020), crédit-bail et affacturage (n° 1 français).

A fin 2020, Crédit Agricole S.A. gère 719,4 MdsEUR d'encours de dépôts et 405,9 MdsEUR d'encours de crédits.

La répartition géographique du PNB est la suivante : France (53,1%), Italie (15,2%), Europe (19,2%), Amérique du Nord (5,4%), Japon (1,4%), Asie et Océanie (2,9%), Afrique et Moyen Orient (2,3%), Amérique centrale et du Sud (0,5%).

Source : Boursorama le 12 mars 2021

## ÉVOLUTION DE L'ACTION CRÉDIT AGRICOLE SA ENTRE LE 11/03/2015 ET LE 11/03/2021

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

En Euros



Source : Bloomberg le 12 mars 2021

Performances cumulées au 11/03/2021	1 an	3 ans	6 ans
Crédit Agricole SA	+54,45%	-11,12%	-6,84%

Source : Bloomberg le 12 mars 2021

## CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

FORME	<b>Titre de créance (Note) de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.</b>
ÉMETTEUR	Goldman Sachs International, (Standard & Poor's A+, Moody's A1, Fitch A+). Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au titre de créance.
DISTRIBUTEUR	EQUITIM, Prestataire de Service d'Investissements agréé par l'ACPR sous le numéro 11283.
OFFRE AU PUBLIC	Oui, France.
SOUS-JACENT	L'action <b>Crédit Agricole SA (dividendes non réinvestis)</b> ; code Bloomberg : ACA FP Equity.
DEVISE	Euro (EUR - €)
MONTANT D'ÉMISSION	30 000 000 EUR
VALEUR NOMINALE	1 000 EUR
MONTANT MINIMUM DE SOUSCRIPTION	1 Titre de créance
PRIX D'ÉMISSION	100,00% de la Valeur Nominale
DATE D'ÉMISSION	25/03/2021
PÉRIODE DE COMMERCIALISATION	<b>Du 25/03/2021 au 30/04/2021 (inclus)</b> . Une fois le montant de l'enveloppe initiale atteint (30 000 000 EUR), la commercialisation de « Crédit Agricole Mensuel Avril 2021 » peut cesser à tout moment sans préavis avant le 30/04/2021, ce dont vous serez informé(e), le cas échéant, par le distributeur.
PROTECTION DU CAPITAL	<b>Pas de protection en capital en cours de vie.</b>
DATE DE CONSTATATION INITIALE	Le Niveau de Référence correspond à la moyenne arithmétique hebdomadaire des niveaux de clôture de l'action Crédit Agricole SA à partir du 12 mars 2021 jusqu'au 30 avril 2021.
DATE DE CONSTATATION FINALE	30/04/2027
DATE D'ÉCHÉANCE	07/05/2027 (en l'absence de remboursement anticipé automatique)
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Tous les 30 de chaque mois à partir du 02 mai 2022 (inclus) jusqu'au 30 avril 2027 ou le Jour de Bourse suivant si le 30 du mois n'est pas un Jour de Bourse. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE ÉVENTUEL	Le 5 <sup>ème</sup> jour ouvré suivant le jour de constatation du remboursement anticipé automatique correspondant
BARRIÈRE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE	100% du Niveau de Référence de l'action Crédit Agricole SA
BARRIÈRE DE PERTE EN CAPITAL À L'ÉCHÉANCE	60% du Niveau de Référence de l'action Crédit Agricole SA
COMMISSION DE SOUSCRIPTION/RACHAT	Néant
ÉLIGIBILITÉ	Contrat d'assurance vie ou de capitalisation et/ou compte-titres
FRAIS D'INVESTISSEMENT	Selon les supports et les contrats. Veuillez contacter le distributeur pour plus de précisions.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Dans le cadre de l'offre et de la vente de ces titres de créance, l'Émetteur paiera aux intermédiaires financiers agréés une commission de vente. La commission de vente est incluse dans le prix d'achat des titres de créance et n'excédera pas 1,00 % par an multiplié par la durée maximale des titres de créance exprimée en nombre d'années. L'intégralité de la commission de vente sera versée en un paiement unique initial après la fin de la période de commercialisation et sera acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des titres de créance par les investisseurs. De plus amples informations sont disponibles auprès de l'intermédiaire financier ou de l'Émetteur sur demande.
COTATION	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché, des prix indicatifs pour une possible sortie et entrée (dans la limite de l'enveloppe disponible) peuvent être proposés quotidiennement pendant toute la durée de vie du titre de créance, avec une fourchette achat/vente maximale de 1,00 %. Cf. le « Rachat par Goldman Sachs International » dans les avertissements en page suivante.
PÉRIODICITÉ ET PUBLICATION DE LA VALORISATION	BLOOMBERG, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
DOUBLE VALORISATION	En plus de celle produite par Goldman Sachs International, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 30/04/2021 par une société de service indépendante financièrement de Goldman Sachs International, Refinitiv.
AGENT DE CALCUL	Goldman Sachs International, ce qui peut être source de conflit d'intérêts <sup>(1)</sup> . Les conflits d'intérêts qui peuvent être engendrés seront gérés conformément à la réglementation applicable.
CODE ISIN	FR0014002HY5

<sup>(1)</sup> Les conflits d'intérêts seront gérés suivant la réglementation en vigueur.

## AVERTISSEMENTS

**Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au Titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.**

**Risque de crédit** : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de marché** : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

**Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

**Risque de perte en capital** : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la 99% de leur investissement.

**Événements exceptionnels affectant les sous-jacents** : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

**Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur** : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses Titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses Titres de créance.

**Disponibilité du Prospectus** : Le titre de créance « Credit Agricole Mensuel Avril 2021 » décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 17 juillet 2020), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg ([www.bourse.lu](http://www.bourse.lu)). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le [Prospectus de Base](#) et via le lien suivant pour les [Conditions Définitives](#). La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site [www.gspriips.eu](http://www.gspriips.eu). Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

**HORS FRAIS DU CONTRAT D'ASSURANCE VIE, DE CAPITALISATION ET/OU FISCALITÉ ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX APPLICABLES** : L'ensemble des données est présenté hors commission de souscription et/ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés au contrat d'assurance vie, de capitalisation et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables au contrat d'assurance vie, de capitalisation. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance vie, de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques distinctes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

**CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT** : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

**INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS** : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs International et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

**AGRÈMENT** : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des États Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

**RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉSOLUTION DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA DIRECTIVE)** : Depuis le 1er janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

**RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL** : Goldman Sachs International offrira un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière (s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

**RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE** : Il appartient à chaque Investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce support.

**RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE** : LES TITRES DE CREANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 (« U.S. SECURITIES ACT OF 1933 »), TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S » DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

**INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES** : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

**DONNÉES DE MARCHÉ** : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

**UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION** : Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts.